

# Notre engagement

## ⊗ SIMPLICITÉ

Une navigation simple et intuitive sur tous vos appareils, hors ligne ou connectés.

## ⊗ SÉCURITÉ

Une solution qui sécurise vos pratiques (en lien avec le registre phytosanitaire) et vos données (sauvegarde automatique).

## ⊗ ACCOMPAGNEMENT

Une équipe de conseillers sur le terrain qui vous accompagne et vous suit au quotidien dans la gestion de votre exploitation.

## ⊗ PERFORMANCE

Cartographie, interventions, OAD, liaison console-tracteur... Toutes vos données centralisées au même endroit et accessibles à tout moment pour vous faire gagner du temps au quotidien.



## Et vous, pourquoi avoir choisi MesParcelles ?

« Avec MesParcelles, j'ai un outil de traçabilité simple et complet qui facilite et sécurise ma certification HVE. MesParcelles me permet :

- de réaliser la cartographie complète de mon exploitation
  - de saisir mes interventions très facilement avec toutes les informations réglementaires sur les produits que j'emploie,
  - calculer mes IFT et de les comparer à la moyenne régionale
- Et ce qui est très important pour moi, c'est qu'avec MesParcelles, j'ai toujours quelqu'un au bout de fil pour répondre à mes questions et m'accompagner si j'en ai besoin... »

Céline Michelon, vigneronne à Villeveyrac (34)  
Le témoignage en vidéo > <https://tinyurl.com/y7zszn9h>

# Votre contact



**Virginie BAY**

Service Entreprises - MesParcelles  
[v.bay@pyrenees-orientales.chambagri.fr](mailto:v.bay@pyrenees-orientales.chambagri.fr)  
Tél : 04 68 35 87 87

**PROaGRI**  
**mesparcelles**  
l'accélérateur de performance

# Tarifs & abonnements

	Formule d'abonnement	Montant € HT
MesParcelles INITIAL	+	320,00 €
MesParcelles PREMIUM	+  +  +	390,00 €

Tarifs par abonnement annuel renouvelable par tacite reconduction.



SOLUTIONS NUMÉRIQUES

Un outil de traçabilité  
**simple et complet** pour  
faciliter votre  
**certification HVE**

[www.mesparcelles.fr](http://www.mesparcelles.fr)

Confort, sécurité, simplicité...  
gagnez du temps au quotidien



# Rejoignez la communauté



## Gérer la traçabilité de vos productions

### Gestion parcellaire cartographique

#### Gestion de la fertilisation

- Agronomique (plan de fumure NPK)
- Réglementaire (conformité Directive Nitrates)

#### Gestion phytosanitaire\*

- Conseil annuel morte-saison et conseil au champ
- Réglementaire (contrôles phytosanitaires)
- OAD Prévention des maladies (OPTIPROTECT)

#### Module spécifique EDT / ETA

- Cartographie et gestion des tournées
- Fiches de chantier et fiches tractoriste
- Envoi automatique des documents clients



## Faciliter le suivi de vos engagements environnementaux

### Suivi des indicateurs et gestion de la certification :

- HVE
- BIO
- Global G.A.P.
- TerraVitis

### Indicateurs environnementaux :

- SET
- IFT
- 170 U d'azote
- BGA
- Bilan azoté post-récolte



## Piloter votre performance économique

Suivi des performances technico-économiques (marge brute et semi-directe, gestion des stocks)



## Anticiper votre déclaration PAC

Dessinez vos parcelles **quand vous voulez** et exportez-les sur **TéléPAC**



## Agriculture de précision



## Un outil au cœur de votre univers numérique

- Interconnexion console tracteur
- Imagerie satellite
- Outils d'Aide à la Décision (OAD)

## Un abonnement annuel adapté à vos besoins

- Un service qui s'adapte à tous les types d'exploitation (grandes cultures, élevage, viticulture, arboriculture...)
- Une utilisation en toute liberté, en autonomie ou accompagné par votre conseiller
- Des lettres d'information régulières pour vous accompagner et vous conseiller

## Toutes les données de votre exploitation à portée de main

- Vos données disponibles sur ordinateur, smartphone et tablette
- Des mises à jour automatiques

## Un accompagnement sur-mesure

- Des formations individuelles ou collectives pour une appropriation optimale de toutes les fonctionnalités
- Une assistance téléphonique personnalisée
- Possibilité de prise en main à distance par votre conseiller local

\* Les Chambres d'agriculture réalisant du conseil phytosanitaire sont agréées par le Ministère de l'Agriculture pour leur activité de conseil indépendant.